



*Sainte-Brigide-
d'Iberville*

Des gens de coeur et de terre

DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Avis public est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 3 septembre 2019 à compter de 20 h, au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, sur la demande de dérogation mineure numéro DER-2019-06-010.

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble est situé au 481, rue Principale, dans la zone mixte résidentielle et commerciale Mrc-2 selon le plan de zonage de la Municipalité.

Nature et effets :

- Construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal avec une terrasse au-dessus de celui-ci :
 - à 1,59 mètre de la ligne de lot latérale alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 2 mètres;
 - à 0,15 mètre d'un bâtiment accessoire (hangar) alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 2 mètres.

Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 15^e jour du mois d'août 2019.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière